

Formation

Prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail sous juridiction fédérale

DATES :	Les 24 et 25 novembre 2025
HEURES :	De 9 h à 16 h
OÙ :	Riôtel Matane 250, avenue du Phare Est Matane (Québec) G4W 3N4
RESPONSABLE :	Jovanka Ivic Agente régionale, santé et sécurité

Cette formation est offerte au district 8 (Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine/Côte-Nord)

Voici un bref résumé de cette formation :

- ✓ Présenter les obligations juridiques relatives à la prévention de la violence énoncées dans la partie II du *Code canadien du travail* et dans la partie XX du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail.
- ✓ Connaître les recours disponibles pour prévenir la violence dans le lieu de travail et intervenir en cas d'incident.
- ✓ Aider les membres à comprendre en quoi consistent les droits et les obligations des travailleuses et travailleurs, des comités locaux et du syndicat.
- ✓ Comprendre la procédure à suivre en cas de plainte ainsi que les mesures de protection à la disposition des membres de l'AFPC.
- ✓ Comprendre les modifications à la Loi C-65.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 3 NOVEMBRE 2025, midi

Dans le cadre de cette formation, nous prendrons en considération les critères suivants si nous devons sélectionner des participant-e-s : l'expression de genre, les groupes d'équité, les Éléments, les Sections locales à charte directe et un membre par section locale.

Selon les politiques nationales de l'AFPC présentement en vigueur, vous devez ne présenter aucun symptôme pour participer aux réunions en présentiel. Cette directive est sujette à changement suivant l'évolution de la situation.

Pour vous inscrire :

Faites parvenir le formulaire d'inscription complété que vous trouverez ci-joint ou sur le site www.afpcquebec.com.

Par courriel : boninn@psac-afpc.com

Par télécopieur : 418 666-6999



AFPC · Québec
Alliance de la Fonction publique du Canada

www.afpcquebec.com